



COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

Département de la Mayenne - Arrondissement de Laval

Mairie – 36, Rue Maurice Courcelle – 53240 SAINT JEAN SUR MAYENNE

Tél. 02-43-01-11-15 - Fax. 02-43-01-57-10

E-mail : mairie@stjeansurmayenne.com

ARRETE N° P2020-57 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS, À MONSIEUR SAUZEAU DOMINIQUE, 4ème ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

« Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal».

Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

ARRETE

Article 1 : les fonctions du Maire ci-après désignées sont, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguées à :

Déléataire	Fonctions déléguées
SAUZEAU Dominique 4ème Adjoint VIE ASSOCIATIVE SPORT BIBLIOTHEQUE RESTAURANT SCOLAIRE	Soutenir et accompagner la vie associative (mise à disposition des infrastructures sportives et de loisirs), Coordination du calendrier annuel des manifestations, Elaboration des plannings salle des associations et salle de loisirs, Préparation des subventions aux associations, Présence aux assemblées générales des associations, Service communal pour les assistantes maternelles, relation avec le RAM Accompagnement avec Laval-Agglomération des expositions à la bibliothèque Restauration scolaire, suivis de la qualité des repas

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur SAUZEAU Dominique, les fonctions qui lui sont déléguées seront exercées - sous ma surveillance et ma responsabilité - par Madame ROBIN Elisabeth, 3ème adjointe.

Article 3 : La délégation de fonctions accordée à Monsieur SAUZEAU Dominique couvre la signature des actes afférents aux matières déléguées,

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention "par délégation".

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à Monsieur le Préfet,
- Inscrit au registre des arrêtés du Maire et au recueil des actes administratifs,
- Publié dans les formes habituelles
- notifié à l'intéressé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302290-20200715-P2020-57-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2020

Publication : 15/07/2020

Notifié le :

SAUZEAU Dominique

Fait à Saint-Jean-sur-Mayenne,
le 9 juillet 2020.

Le Maire,

Olivier BARRÉ

